



Voiture qui a rencontrer un poteau

Par **domie5629**, le **21/03/2015 à 09:22**

[smile25]

j ai heurter un poteau téléphonique sur le parking d un laboratoire ce matin en faisant ma marche arrière ,je suis partie en pensant qu'elle n' avait rien [smile4] par contre arrivée a la maison mon coffre le feu de recule le par bous sont bien abimer...[smile17] que faire ai-je un recourt au sujet du poteau qui lui n'a rien ou les tort sont -il pour moi au niveau de l assurance merci je peut quand même pas écrire[smile3] un roman

Par **janus2fr**, le **21/03/2015 à 09:38**

Bonjour,

Vous avez heurté un poteau, qui plus est en marche arrière, vous êtes donc 100% responsable.

Si vous êtes assuré tout risque, vous pouvez déclarer ce sinistre à votre assurance, mais vous aurez à payer la franchise et écoperez éventuellement d'un malus (si ce n'est pas votre premier sinistre responsable après 3 ans de bonus 50%).

Attention également si vous avez endommagé le poteau et que votre immatriculation ait été relevée...

Par **domie5629**, le **21/03/2015 à 09:59**

bonjour le poteau n a rien ,ma voiture si .
merci pour la réponse kenavo